

Conditions Générales de Vente - MP Experience

Pour l'activité indépendante enregistrée au nom de Marie Bouziotis – La Bella Vista - P IVA 04619170980 et basée en Italie.

Séjours Sportifs

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) établissent les modalités de vente des séjours sportifs proposés par MP Experience, une société basée dans la province de Brescia, en Italie. Elles définissent les droits et obligations des parties engagées dans la relation commerciale.

Article 2 - Prestations

MP Experience propose des séjours sportifs diversifiés incluant hébergement dans des établissements de qualité, activités sportives variées, encadrement par des professionnels expérimentés. Chaque séjour est conçu pour offrir une expérience unique, alliant sport et découverte culturelle. Les prestations spécifiques sont détaillées dans le descriptif de chaque séjour.

Article 3 - Réservation

La réservation des séjours sportifs s'effectue via notre site internet sécurisé ou par e-mail auprès de notre service client. La réservation peut également être effectuée auprès de l'un de nos partenaires. Toute réservation est soumise à disponibilité et confirmation par MP Experience. Un acompte de 50% du montant total du séjour est exigé lors de la réservation, afin de garantir la participation du client.

Article 4 - Paiement

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date de départ. Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire. En cas de non-paiement du solde dans les délais impartis, MP Experience se réserve le droit d'annuler la réservation et de retenir l'acompte versé.

Article 5 - Annulation

Annulation par le client

En cas d'annulation par le client, les frais suivants seront appliqués :

- Plus de 30 jours avant le départ : remboursement de l'acompte moins 10% de frais de dossier.
- Entre 30 et 15 jours avant le départ : 50% du montant total du séjour sera retenu

- Moins de 15 jours avant le départ : aucun remboursement

Annulation par MP Experience

MP Experience se réserve le droit d'annuler un séjour en cas de circonstances exceptionnelles (force majeure, conditions météorologiques défavorables, etc.). Dans ce cas, un remboursement intégral sera effectué ou une proposition de séjour alternatif de valeur équivalente sera faite.

Article 6 - Assurances

MP Experience souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle pour couvrir les risques liés à l'organisation des séjours. Il est fortement recommandé aux clients de souscrire une assurance voyage personnelle qui couvre les risques médicaux, de bagages et d'annulation, afin de voyager en toute sérénité.

Article 7 - Responsabilité

MP Experience ne saurait être tenu responsable des accidents, pertes, vols ou dommages survenus durant les séjours sportifs, sauf en cas de faute grave ou négligence avérée de notre part. Nous nous engageons à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de nos clients.

Article 8 - Réclamations

Toute réclamation relative à un séjour doit être formulée par écrit et adressée à notre service client dans un délai de 15 jours suivant la fin du séjour. MP Experience s'engage à traiter les réclamations dans les meilleurs délais et à trouver une solution amiable pour satisfaire nos clients.

Article 9 - Protection des données

Les informations personnelles des clients sont traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles. Elles sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion des réservations et ne sont en aucun cas cédées à des tiers sans le consentement préalable du client.

Article 10 - Juridiction

Les présentes CGV sont régies par le droit italien. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de recourir aux tribunaux compétents de Brescia en Italie.

Ces conditions générales de vente sont applicables à compter de leur publication et peuvent être modifiées à tout moment par MP Experience. Les clients seront informés des éventuelles modifications avant leur entrée en vigueur.